

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N° DNCMP/ 238 /F/ 2017**  
**LA FOURNITURE D'EQUIPEMENT DES ECOLES PRIMAIRES : ORDINATEURS ET ACCESSOIRES.**

Date de publication: 7/.../2017

Date d'ouverture: 7/.../2017

**Objet**

1. Le Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique « L'Acheteur », invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les opérateurs économiques intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour « **équipement des écoles primaires** ».

**Financement du marché**

2. Le marché est financé sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2017.

**Spécifications du marché**

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AON), tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Ce marché est constitué d'un seul lot composé de : **Fourniture de 215 Ordinateurs de Bureau pour les écoles d'excellence.**

Toutes ces fournitures sont à livrer dans un délai maximum de **deux (2) mois** à partir de la notification définitive du marché.

**Conditions de participation**

4. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics en vigueur au BURUNDI.

**Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres.**

5. Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8h00 à 15h30 au Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Building de l'Education - 4<sup>ème</sup> étage, N°405). Cependant, en vertu du Code des Marchés Publics du Burundi (art. 43), l'achat du DAO est une condition indispensable pour la participation au marché.

Les candidats intéressés pourront obtenir un jeu complet des documents d'appel d'offres rédigés en français en version papier auprès du Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Building de l'Education - 4<sup>ème</sup> étage, N°405), moyennant le **paiement de cinquante mille (50 000) francs burundais** sur le sous compte de transit des recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

**Présentation de l'offre**

6. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission **d'un montant de huit millions de francs burundais (8.000.000 FBU)**

7. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

#### **Date limite de dépôt des offres**

8. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 27/2 / 2017 à 9h30min.

Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

#### **Séance d'ouverture des offres**

9. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics au Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, au Bureau de la Cellule de Gestion des Marchés Publics (Building de l'Education - 4<sup>ème</sup> étage, N°405), le 27/2 / 2017 à 10h00. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

#### **Critères de qualification**

10. Les exigences en matière de qualification sont:

La capacité économique et technique :

L'attestation d'une banque affirmant que le soumissionnaire dispose de liquidités, a accès ou a à sa disposition des facilités de crédit d'un montant de vingt (20) millions pour faire face aux charges financières résultant des engagements contenus dans le marché ;

Documents visant à prouver la conformité technique de l'offre :

fournir comme partie intégrante de son offre, les pièces démontrant que les fournitures qu'il propose de livrer sont conformes au Cahier des Prescriptions Techniques du dossier d'appel d'offres : les prospectus (catalogues, photos, dessins), autorisation du fabricant qui devront être impérativement fournis en original et en langue française, et accompagnés d'une traduction en français s'ils sont rédigés en une autre langue étrangère).

**LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS AU  
MINISTRE DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.**

